

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la gestion
du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique
et administratif
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 8124 du 30 janvier 2013 portant nomination au grade de maréchal des logis
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1302869S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2010 fixant les conditions requises pour l'attribution des brevets prévus à l'article 7 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 56187 GEND/EG ROCHEFORT/BRH/ESO du 28 juin 2012 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 64389 GEND/EG ROCHEFORT/BRH/ESO du 25 juillet 2012 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7493 GEND/CEGN/BOEP-PL du 28 janvier 2013 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « affaires immobilières »,

Décide:

Les brigadiers-chefs de la spécialité « affaires immobilières » dont le nom figure ci-après sont nommés à compter du 1^{er} février 2013 au grade de maréchal des logis:

Blaise, Pauline	Nigend : 260 712	Numéro de livret de solde : 8 045 021
Chevalier, Stéphane	Nigend : 343 171	Numéro de livret de solde : 8 045 025
Coutarel, Bastien	Nigend : 300 456	Numéro de livret de solde : 8 100 549
Escrig, Fabien	Nigend : 342 984	Numéro de livret de solde : 6 667 335
Ferey, Marine	Nigend : 343 183	Numéro de livret de solde : 8 045 035
Poulet, Cyrielle	Nigend : 323 146	Numéro de livret de solde : 8 113 894
Saez, Anne-lise	Nigend : 343 201	Numéro de livret de solde : 8 045 069

Fait le 30 janvier 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET